

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/9/INF/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 mars 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Neuvième session
Genève, 24 – 28 avril 2006

RESUME SUCCINCT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS POUR LA NEUVIÈME SESSION

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents de travail destinés ou soumis à la neuvième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) jusqu’au 30 mars 2006.

WIPO/GRTKF/IC/9/1 Prov. : Projet d’ordre du jour de la neuvième session.

2. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité aux fins d’adoption à sa neuvième session.

WIPO/GRTKF/IC/9/2 : Accréditation de certaines organisations non gouvernementales.

3. Ce document indique le nom, les coordonnées des personnes à contacter, les buts et objectifs des organisations non gouvernementales qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions futures du comité. Les organisations accréditées sont invitées à assister à toutes les réunions du comité, reçoivent des

exemplaires de tous les documents de travail et ont la possibilité d'intervenir sur les questions débattues à la suite des interventions des États membres et des organisations intergouvernementales; en outre, elles peuvent présenter, sur des points examinés par le comité, des documents qui seront téléchargés sur un site Web consacré aux observateurs.

WIPO/GRTKF/IC/9/3 : Participation des communautés locales et autochtones : création d'un fonds de contributions volontaires.

4. À sa dernière session, le comité a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de mettre en place un fonds de contributions volontaires pour soutenir la participation des communautés locales et autochtones, au titre d'une démarche plus générale destinée à les associer davantage aux travaux du comité. L'Assemblée générale a décidé d'établir ce fonds. Ce document, qui récapitule les faits nouveaux dans la création dudit fonds, fait état des mesures *ad hoc* que le comité devra prendre pour lui donner effet.

WIPO/GRTKF/IC/9/4 : Protection des expressions culturelles traditionnelles/expressions du folklore : objectifs et principes révisés.

5. Le comité a décidé à sa sixième session d'élaborer une synthèse des objectifs et principes de politique générale fondamentaux relatifs à la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore. Il a examiné un avant-projet (annexe I du document WIPO/GRTKF/IC/7/3), qui dégage et expose de manière structurée les mécanismes juridiques existants, ainsi que la vaste expérience pratique en matière de protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, dont le comité a déjà amplement débattu; ce document puise aussi largement dans les délibérations du comité et les différents textes qui lui ont été présentés.

6. Le comité a présenté de nombreuses observations sur l'avant-projet et établi un processus de soumission d'observations entre les sessions. Les commentaires reçus sont diffusés en ligne sous la cote WIPO/GRTKF/IC/8/INF/4. Une version révisée (WIPO/GRTKF/IC/8/4) a été élaborée à partir des observations et orientations reçues à la session précédente et durant les consultations entre les sessions du comité. Le comité a réexaminé, à sa huitième session, le projet ainsi révisé, sans toutefois parvenir à une conclusion précise.

7. Ce document, qui présente par conséquent le même texte de projet de dispositions, destiné à la poursuite de l'examen par le comité, propose :

- des objectifs de politique générale qui fixeraient des orientations générales communes en matière de protection et offriraient un cadre de politique générale cohérent;
- des principes directeurs généraux qui assureraient la cohérence, l'équilibre et l'efficacité des principes de fond;
- des principes de fond qui définiraient l'essence juridique de la protection.

WIPO/GRTKF/IC/9/5 : Protection des savoirs traditionnels : objectifs et principes révisés.

8. Le comité a décidé, à sa sixième session, d'élaborer une synthèse des objectifs et principes de politique générale fondamentaux relatifs à la protection des savoirs traditionnels. Il a examiné un avant-projet (annexe I du document WIPO/GRTKF/IC/7/5), qui dégage et expose de manière structurée les mécanismes juridiques existants, ainsi que la vaste expérience pratique en matière de protection des savoirs traditionnels, dont le comité a déjà amplement débattu; ce document puisse aussi largement dans les délibérations du comité et les différents textes qui lui ont été présentés.

9. Le Comité a présenté de nombreuses observations sur l'avant-projet et établi un processus de soumission d'observations entre les sessions. Les commentaires reçus sont diffusés en ligne sous la cote WIPO/GRTKF/IC/8/INF/4. Une version révisée a été élaborée à partir des observations et orientations reçues à la session précédente et durant les consultations entre les sessions du comité. Le Comité a réexaminé, à sa huitième session, le projet ainsi révisé, sans toutefois parvenir à une conclusion précise.

10. Ce document, qui présente par conséquent le même texte de projet de dispositions, destiné à la poursuite de l'examen par le comité, propose :

- des objectifs de politique générale qui fixeraient des orientations générales communes en matière de protection et offriraient un cadre de politique générale cohérent;
- des principes directeurs généraux qui assureraient la cohérence, l'équilibre et l'efficacité des principes de fond;
- des principes de fond qui définiraient l'essence juridique de la protection.

WIPO/GRTKF/IC/9/6 : Moyens pratiques de donner effet à la dimension internationale des travaux du comité

11. Le comité a décidé d'incorporer la dimension internationale dans les autres points de fond de son ordre du jour, notamment sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et les ressources génétiques. Ce document complète les documents de fond, en présentant des informations techniques générales sur des questions telles que la relation réciproque entre la dimension internationale et les systèmes juridiques nationaux, la meilleure façon de reconnaître les détenteurs de droits étrangers et la relation appropriée avec d'autres instruments et procédés internationaux

12. Ce document examine les aspects pratiques des travaux du comité dans les trois domaines suivants :

i) la *teneur* des résultats des travaux – la question relative au fond, autrement dit quel devrait être l'objet, la principale orientation et le degré de précision du résultat des travaux (y compris l'élément principal de leur dimension internationale);

ii) la *nature, la forme ou le statut* des résultats des travaux – quelle devrait être la forme ou la nature des résultats et quelles devraient être la valeur juridique ou politique et l'incidence juridique, politique ou éthique des résultats, y compris toute incidence juridique internationale;

iii) *comment* le comité devrait-il procéder dans la perspective de l'aboutissement de ses travaux – quels procédés ou procédures et quelles formes de consultation contribueraient à parvenir à un accord sur le contenu et la valeur de tout résultat proposé et quel calendrier ou quelle mesure provisoire devrait être appliqué?

Ce document présente des informations générales sur les aspects techniques ou pratiques de ces questions et peut éventuellement être utilisé comme texte de référence uniquement dans les travaux du Comité.

WIPO/GRTKF/IC/9/7 : Informations actualisées sur l'assistance technico-juridique et les activités de renforcement des capacités.

13. Ce document donne des informations sur l'assistance juridique et technique et les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre des activités de programme de l'OMPI depuis le dernier document examiné par le comité à sa huitième session. Il s'agit uniquement d'une liste d'exemples qui ne comprend pas forcément toutes les activités pertinentes entreprises dans le cadre du programme général de l'OMPI. Elle atteste le vif intérêt que continue de susciter le renforcement des capacités pratiques, techniques et juridiques pour la protection du folklore (expressions culturelles traditionnelles) et des savoirs traditionnels, en tant qu'ensemble distinct de besoins et d'aspirations, dans le contexte de l'attention croissante accordée récemment à ces questions.

WIPO/GRTKF/IC/9/8 : Reconnaissance des savoirs traditionnels dans le contexte du système des brevets.

14. À ses précédentes sessions, le Comité a approuvé l'exposé et la structure d'un ensemble de recommandations destinées aux offices des brevets pour l'examen des demandes de protection de savoirs traditionnels et a invité le Secrétariat à en établir un projet complet. Ce document contient la deuxième version révisée du projet de recommandations que doit examiner le Comité. Il fait fond sur des documents antérieurs, notamment, les documents WIPO/GRTKF/IC/5/6, WIPO/GRTKF/IC/6/8, WIPO/GRTKF/IC/7/8 et WIPO/GRTKF/IC/8/8, ainsi que sur les positions et rapports nationaux qui ont conduit à ces travaux et sont abordés dans les documents précités. Il s'appuie également sur les réponses au Questionnaire sur la reconnaissance des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le système des brevets (WIPO/GRTKF/IC/Q.5), qui a été diffusé entre les sixième et septième sessions du comité. (Les réponses au questionnaire figurent dans le document WIPO/GRTKF/IC/9/INF/6).

WIPO/GRTKF/IC/9/9 : Ressources génétiques.

15. Ce document rend brièvement compte de l'état d'avancement du point à l'ordre du jour relatif aux ressources génétiques. Il se réfère également au document WIPO/GRTKF/IC/8/9, qui décrit les activités antérieures du comité concernant les ressources génétiques et la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux travaux accomplis dans les réunions connexes. Le document précédent, dont l'intérêt demeure actuel, décrit le contexte dans lequel s'inscrivaient les travaux relatifs à la propriété intellectuelle en matière de ressources génétiques avant la création du comité, tout en donnant une vue d'ensemble des travaux menés par le comité lui-même. Il aborde trois groupes de questions de fond recensées dans le cadre de ces travaux, à savoir les questions techniques concernant a) la protection défensive

des ressources génétiques; b) l'exigence de divulgation dans les demandes de brevet des informations relatives aux ressources génétiques utilisées dans l'invention dont la protection est demandée et c) les aspects relatifs à la propriété intellectuelle dans les conditions convenues d'un commun accord aux fins du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En conclusion, le document répertorie certaines mesures ou activités techniques mentionnées par les participants du comité au cours des précédentes sessions afin de répondre en partie à ces questions.

WIPO/GRTKF/IC/9/10 : Analyse des cas potentiels de piratage biologique

16. Ce document présente le texte d'une proposition reçue de la mission du Pérou, qui analyse les cas potentiels de piratage biologique.

WIPO/GRTKF/IC/9/11 : République sud-africaine : systèmes des savoirs autochtones

17. Ce document présente le texte de la politique générale relative aux systèmes des savoirs autochtones, soumis par la République sud-africaine.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION ET AUTRES DOCUMENTS TOUJOURS D'INTÉRÊT

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/1 : Liste des participants

18. Une liste provisoire des participants sera diffusée à la neuvième session.

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/2 : Liste des documents affichés sur le site Web consacré aux observateurs accrédités

19. Ce document contient une liste des documents présentés par les observateurs accrédités et qui ont été publiés sur le site Web consacré aux observateurs accrédités. Cette page Web a été créée pour renforcer la participation des observateurs accrédités et faire connaître leurs vues sur les questions dont est saisi le comité; elle permet donc de diffuser des observations, des documents techniques, des données d'expérience nationales et d'autres documents présentés par les observateurs accrédités sur les questions examinées par le comité.

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/3 : Résumé succinct des documents de travail

20. Ce document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/4 : La protection des expressions culturelles traditionnelles/expressions du folklore : projet actualisé de synthèse des options de politique générale et des mécanismes juridiques

21. Le comité a demandé l'élaboration et l'actualisation d'une synthèse des options de politique générale et des mécanismes juridiques pour la protection des expressions culturelles traditionnelles. Ce document en est un projet révisé demandé par le comité. Il présente des informations actualisées sur les options de politique générale et les mécanismes juridiques déjà mis en œuvre dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux pour donner effet aux types d'objectifs et de principes énoncés dans le document WIPO/GRTKF/IC/9/4. Une synthèse des options de politique générale et des mécanismes juridiques peut servir de source d'information pour faciliter le choix des mécanismes à adopter pour atteindre les objectifs de politique générale et appliquer les principes dont l'exécution est proposée dans le document WIPO/GRTKF/IC/9/4. Ce document, présenté uniquement à titre d'information, n'appelle aucune décision particulière.

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/5 : Protection des savoirs traditionnels : aperçu des options de politique générale et des mécanismes juridiques

22. Le comité a demandé l'élaboration et l'actualisation d'une synthèse des options de politique générale et des mécanismes juridiques pour la protection des savoirs traditionnels. Ce document en est un projet révisé demandé par le comité. Il présente des informations actualisées sur les options de politique générale et les mécanismes juridiques déjà mis en œuvre dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux pour donner effet aux types d'objectifs et de principes énoncés dans le document WIPO/GRTKF/IC/9/5. Une synthèse des options de politique générale et des mécanismes juridiques peut servir de source d'information pour faciliter le choix des mécanismes à adopter pour atteindre les objectifs de politique générale et appliquer les principes dont l'exécution est proposée dans le document WIPO/GRTKF/IC/9/5. Ce document, présenté uniquement à titre d'information, n'appelle aucune décision particulière.

WIPO/GRTKF/IC/9/INF/6 : Note d'information destinée au groupe des communautés locales et autochtones.

23. À la suite d'une décision prise par le comité à sa septième session, chacune des séances de la session est désormais ouverte par un groupe que préside un membre d'une communauté autochtone.

Documents de la session précédente

WIPO/GRTKF/IC/8/INF/4 : Synthèse des commentaires reçus, y compris des suggestions de formulation concernant le projet des objectifs et des principes de politique générale fondamentaux pour la protection des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels.

24. Ce document contient les observations relatives aux projets précédents concernant les objectifs et principes de politique générale fondamentaux (annexe I des documents WIPO/GRTKF/IC/7/3 et WIPO/GRTKF/IC/7/5), tels que présentés par les États membres et les observateurs accrédités conformément aux modalités convenues par le comité à sa septième session.

WIPO/GRTKF/IC/8/9 : Synthèse des travaux du comité dans le domaine des ressources génétiques.

25. Ce document fournit des informations générales sur les activités antérieures du Comité concernant les ressources génétiques et la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux travaux accomplis dans les réunions connexes. Le document précédent, dont l'intérêt demeure actuel, décrit le contexte dans lequel s'inscrivaient les travaux relatifs à la propriété intellectuelle en matière de ressources génétiques avant la création du comité, tout en donnant une vue d'ensemble des travaux menés par le comité lui-même. Il aborde trois groupes de questions de fond recensées dans le cadre de ces travaux, à savoir les questions techniques concernant a) la protection défensive des ressources génétiques; b) l'exigence de divulgation dans les demandes de brevet des informations relatives aux ressources génétiques utilisées dans l'invention dont la protection est demandée et c) les aspects relatifs à la propriété intellectuelle dans les conditions convenues d'un commun accord aux fins du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En conclusion, le document répertorie certaines mesures ou activités techniques mentionnées par les participants du comité au cours des précédentes sessions afin de répondre en partie à ces questions.

WIPO/GRTKF/IC/8/11 : Divulgation de l'origine ou de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels connexes dans les demandes de brevet : document soumis par la Communauté européenne et ses États membres.

26. Ce document présente le texte d'une proposition soumise au nom de la Communauté européenne et ses États membres.

WIPO/GRTKF/IC/8/12 : Le système des brevets et la lutte contre le piratage biologique – L'exemple du Pérou.

27. Ce document présente le texte d'une proposition soumise par la mission du Pérou.

WIPO/GRTKF/IC/8/13 : Décret-loi n° 118/2002 du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche : document soumis par le Portugal.

28. Ce document fournit des informations et le texte relatifs au décret-loi précité concernant la protection des savoirs traditionnels.

III. AUTRES DOCUMENTS D'INTERET ACTUEL

29. Les documents suivants peuvent présenter un intérêt d'ordre général pour le Comité :

Publications

Étude n° 1 “Minding Culture: Case Studies on Intellectual Property and Traditional Cultural Expressions (Le respect de la culture : études de cas sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles), *par Mme Terri Janke, Terri Janke et Cie pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)*. (Publication de l'OMPI n° 781E)

Étude n° 2 “A Study on the Protection of Expressions of Folklore/Traditional Cultural Expressions. India, Indonesia and the Philippines” (Étude de la protection des expressions du folklore et des expressions culturelles traditionnelles), *par Mme P.V. Valsala G. Kutty pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)*. (Publication de l'OMPI n° 912E)

Étude n° 3 “WIPO Technical Study on Patent Disclosure Requirements Related to Genetic Resources and Traditional Knowledge” (Étude technique sur les exigences en matière de divulgation dans les demandes de brevet concernant les savoirs traditionnels et les ressources génétiques). (Publication de l'OMPI n° 786E)

Étude n° 4 “UNEP/WIPO Study on the Role of Intellectual Property (IP) Rights in the Sharing of Benefits Arising from the use of Biological Resources and Associated” (Étude PNUE-OMPI sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels qui leur sont associés). (Publication de l'OMPI n° 769E)

Brochure n° 1 “La propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore”. (Publication de l'OMPI n° 913F)

Brochure n° 2 “La propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels”. (Publication de l'OMPI n° 920F)

Document d'information n° 1 “Consolidated Analysis of the Legal Protection of Traditional Cultural Expressions/Expressions of Folklore” (Analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles/expressions du folklore). (Publication de l'OMPI n° 785E)

Questionnaires

30. Les six questionnaires, qui ont été diffusés, constituent toujours la base de plusieurs documents établis pour les sessions du comité. Sous réserve des décisions du comité, de nouvelles réponses à ces questionnaires pourraient être utiles dans le cadre du programme de travail continu du comité. Ces questionnaires sont les suivants :

- WIPO/GRKTF/IC/Q.1 : Questionnaire révisé pour l'enquête sur les formes existantes de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.
- WIPO/GRKTF/IC/Q.2 : Questionnaire sur les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.
- WIPO/GRKTF/IC/Q.3 : Questionnaire sur différentes exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.
- WIPO/GRKTF/IC/Q.4 : Questionnaire sur les bases de données et les registres relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.
- WIPO/GRKTF/IC/Q.5 : Questionnaire sur la reconnaissance des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le système des brevets.
- WIPO/GRTKF/IC/2/7 : Questionnaire relatif à l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

Des compilations des réponses aux questionnaires WIPO/GRKTF/IC/Q.1, WIPO/GRKTF/IC/Q.3 et WIPO/GRTKF/IC/2/7 sont disponibles séparément. Les réponses au questionnaire WIPO/GRKTF/IC/Q.2 figurent dans la base de données électronique qui peut être consultée à l'adresse <http://www.wipo.int/tk/en/questionnaires/ic-q2/index.html>.

Choix de documents antérieurs toujours d'intérêt

WIPO/GRTKF/IC/7/3 : Protection du folklore et des expressions culturelles traditionnelles : synthèse des objectifs et principes de politique générale.

WIPO/GRTKF/IC/7/4 : Protection du folklore et des expressions culturelles traditionnelles : synthèse et analyse des options de politique générale et des mécanismes juridiques.

WIPO/GRTKF/IC/7/5 : Protection des savoirs traditionnels : synthèse des objectifs de politique générale.

WIPO/GRTKF/IC/7/6 : Protection des savoirs traditionnels : synthèse et analyse des options de politique générale et des mécanismes juridiques.

WIPO/GRTKF/IC/7/8 : La reconnaissance des savoirs traditionnels dans le cadre de l'examen des demandes de brevet.

WIPO/GRTKF/IC/7/9 : Ressources génétiques : projet de principes directeurs de propriété intellectuelle concernant l'accès et le partage équitables des avantages.

WIPO/GRTKF/IC/7/12 : Participation des communautés locales et autochtones.

WIPO/GRTKF/IC/6/3 : Les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore : options juridiques et de politique.

WIPO/GRTKF/IC/6/4 : Savoirs traditionnels : options juridiques et de politique générale en matière de protection.

WIPO/GRTKF/IC/6/5 : Ressources génétiques : projet de principes directeurs de propriété intellectuelle applicables aux contrats concernant l'accès et le partage des avantages.

WIPO/GRTKF/IC/6/6 : La dimension internationale des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.

WIPO/GRTKF/IC/6/8 : Mesures de protection défensive relatives à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels : mise à jour.

WIPO/GRTKF/IC/6/9 : Transmission de l'étude technique sur les ressources génétiques et l'exigence de divulgation dans les demandes de brevet au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

WIPO/GRTKF/IC/6/10 : Participation des communautés locales et autochtones.

WIPO/GRTKF/IC/6/12 : Proposition présentée par le groupe africain : des objectifs, principes et éléments d'un instrument international, ou des instruments, sur la propriété intellectuelle en relation aux ressources génétiques et sur la protection des savoirs traditionnels et du folklore.

WIPO/GRTKF/IC/6/13 : Décisions de la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

WIPO/GRTKF/IC/6/14 : Rapport.

WIPO/GRTKF/IC/5/3 : Analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/5 : Rapport sur l'élaboration d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de la fixation des savoirs traditionnels et des ressources génétiques.

WIPO/GRTKF/IC/5/7 : Étude d'ensemble de la protection des savoirs traditionnels au titre de la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/5/8 : Étude mixte relative à la protection des savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/5/9 : Pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.

WIPO/GRTKF/IC/5/10 : Projet d'étude technique concernant les exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/5/11 : Participation des communautés locales et autochtones.

WIPO/GRTKF/IC/5/12 : Synthèse et résultats des activités du comité intergouvernemental.

WIPO/GRTKF/IC/5/13 : Brevets portant sur *Lepidium meyenii* (Maca) : réponse du Pérou. *Document établi par la délégation du Pérou.*

WIPO/GRTKF/IC/5/14 : Déclaration d'Ispahan. *Document présenté par la délégation de la République islamique d'Iran.*

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/2 : Renseignements sur les expériences nationales en matière de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/3 : Synthèse comparative des législations *sui generis* pour la protection des expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/4 : Synthèse comparative des mesures et lois nationales *sui generis* existantes pour la protection des savoirs traditionnels.

PCT/R/WG/4/130 : Propositions de la Suisse en ce qui concerne la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.

WIPO/GRTKF/IC/4/13 : Accès au patrimoine de ressources génétiques des parcs nationaux des Etats-Unis d'Amérique. *Document établi par la délégation des États-Unis d'Amérique.*

WIPO/GRTKF/IC/4/14 : Propositions techniques concernant les bases de données et les répertoires relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources biologiques ou génétiques. *Document soumis par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique..*

WIPO/GRTKF/IC/3/5 : Inventaire des périodiques ayant trait aux savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/6 : Inventaire des bases de données existantes en ligne contenant des documents sur les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/7 : Examen des systèmes actuels de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/3/9 : Savoirs traditionnels – Terminologie et définitions.

WIPO/GRTKF/IC/3/10 : Rapport final sur l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

WIPO/GRTKF/IC/3/12 : Décisions de la sixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. *Document présenté par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.*

WIPO/GRTKF/IC/2/INF.2 : Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

WIPO/GRTKF/IC/2/10 : Exposé de la position des groupes des pays d'Asie et de la Chine.
Document soumis par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et la Chine.

WIPO/GRTKF/IC/1/3 : Questions concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore : perspectives générales.

WIPO/GRTKF/IC/1/8 :

- Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques;
- note explicative sur le 27^e considérant de la directive ci-dessus relativement au lieu géographique des inventions biotechnologiques;
- communication de l'Union européenne et de ses États membres sur la relation entre la Convention sur la diversité biologique et l'Accord sur les ADPIC
- exposé sur la relation entre les droits de propriété intellectuelle et la biodiversité.
Documents soumis par la Communauté européenne et ses États membres.

[Fin du document]